Nations Unies E/C.19/2004/6

Conseil économique et social

Distr. générale
24 février 2004
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones
Troisième session
New York, 10-21 mai 2004
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Domaines devant être examinés

Informations reçues d'organisations non gouvernementales

À sa deuxième session, en mai 2003, l'Instance permanente sur les questions autochtones a recensé dans son rapport des propositions, des objectifs, des recommandations et d'éventuels domaines d'action et recommandé, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que les États, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les populations autochtones et les organisations non gouvernementales contribuent à en assurer la réalisation.

On trouvera dans le présent document et dans ses additifs les informations communiquées à ce sujet par des organisations non gouvernementales.

04-24886 (F) 150304 170304

Déclaration présentée par l'organisation Franciscans International sur les femmes autochtones

1. Organisation non gouvernementale représentant les Franciscains du monde entier, Franciscans international compte parmi ses membres des autochtones et de nombreuses personnes travaillant avec eux.

2. Les sociétés autochtones considèrent depuis toujours que la femme représente le cycle de la vie et qu'il faut l'honorer et la chérir. Dans nombre de ces sociétés, à structure matriarcale, les femmes jouaient un rôle primordial dans la succession des chefs, la décision de partir en guerre, la répartition des ressources communes, etc. La religion traditionnelle et la politique les protégeaient car elles étaient toujours au centre de ces formes d'activité humaine.

3. De nos jours, beaucoup de femmes autochtones sont victimes d'une double discrimination fondée sur la race et le sexe. Leur sécurité, leur santé et leur bien-être général doivent être une priorité pour l'ONU, ses États Membres, les ONG et avant tout pour les populations autochtones elles-mêmes.

4. En 2004, nous célébrons le dixième anniversaire de l'Année de la famille. La famille est une question très préoccupante pour les femmes autochtones; elles ont demandé que les problèmes liés à la famille, tels que la violence dans la famille, le délaissement d'enfants et l'inceste, fassent l'objet d'études. Elles ont également demandé la mise en place de programmes d'orientation qui les aideraient à faire face à l'abus de drogues, aux problèmes liés à la famille et aux problèmes de santé, ainsi que des centres d'accueil pour personnes âgées.

5. La violence à l'encontre des femmes autochtones et les taux de suicide élevés sont parfois les conséquences indirectes de la pauvreté et de l'oppression. Une étude a montré qu'en Nouvelle-Zélande, le risque pour les femmes maories âgées de 15 à 24 ans d'être hospitalisées pour avoir été agressées par un membre de leur famille était sept fois plus grand que pour les non-maories. De tous les groupes de population américains, ce sont les Amérindiennes qui connaissent les taux de violence sexuelle et familiale les plus élevés. D'autres statistiques indiquaient des résultats analogues.

6. Les problèmes contemporains tels que la maltraitance des enfants et la violence à l'égard des femmes sont des comportements acquis. Il est possible de rompre ce cycle en redonnant aux femmes autochtones la place d'honneur qu'elles occupaient traditionnellement. Ainsi, le prix de la fiancée, qui est depuis toujours la reconnaissance de l'importante contribution de la femme à sa famille naturelle et l'indemnisation de la famille pour la perte de sa fille, est devenue un moyen d'acheter l'épouse, qui fait de la femme une simple marchandise qu'on peut acheter et vendre. Ce qui était autrefois le symbole de la valeur de la femme est à présent parfois le signe de son avilissement, lorsque l'homme dit : « Je t'ai achetée. Tu dois faire tout ce que je dis. »

7. Pour régler le problème de la violence à l'encontre des femmes, nous devons prendre en considération toutes les formes d'oppression. Le racisme, les préjugés de classe et l'âgisme rendent la femme encore plus vulnérable face aux actes de violence isolés ou banalisés. L'oppression des personnes de couleur, des pauvres, des personnes âgées, des enfants et d'autres groupes marginalisés est fondée sur les mêmes principes que ceux qui permettent à quelques-uns de maintenir leur pouvoir

sur la majorité. Tout bien considéré, lutter contre la violence à l'encontre des femmes revient à lutter contre toutes les formes d'oppression.

8. Les femmes autochtones nous ont également fait part de leur inquiétude face :

– À l'effondrement des traditions familiales;

– À la disparition des cultures et des langues; et

– À l'ambition personnelle, qui prévaut sur le sens du partage.

9. Elles ont souligné la nécessité de mettre en place des programmes visant à lutter contre la disparition des valeurs tribales et à les rétablir, programmes qui seraient fondés notamment sur :

– Le respect des aînés et l'amour des enfants;

– Une importance renouvelée pour l'amour, le sens du partage et l'union spirituelle avec la création;

– La mise en place de programmes efficaces visant à inculquer les valeurs traditionnelles aux jeunes enfants avant qu'ils tombent sous l'influence de leurs camarades et de la culture moderne.

10. Il importe de favoriser et d'appuyer la résurgence des langues autochtones là où elles tendent à disparaître si l'on veut préserver la culture et les traditions. La langue est pour une large part du domaine de la femme, qui est la première personne à l'apprendre à l'enfant et qui décide de la façon dont elle doit procéder. C'est par la langue que se transmettent les valeurs, les concepts et la vision de la vie qui définissent le groupe et le rendent unique.

11. Il est essentiel de renforcer le rôle des femmes autochtones dans la gouvernance. Ces dernières doivent être en mesure de défendre leurs intérêts, de plaider leur cause, d'affirmer leur identité et prendre part à l'élaboration des politiques qui les concernent. Elles ont expressément demandé qu'on étudie leurs besoins particuliers en matière de santé, y compris les questions ci-après :

– La nutrition et le cancer;

– La forme physique;

– Le diabète;

– L'ostéoporose;

– Les stupéfiants.

12. Les femmes autochtones doivent pouvoir participer directement à l'élaboration des politiques en matière d'éducation, à l'adoption de lois et à la transmission de la culture traditionnelle. À cette fin, il serait utile que les médias rendent compte de manière plus positive des réalisations des populations autochtones et que les groupes communautaires reconnaissent la contribution particulière des femmes. Les familles autochtones doivent être informées des résultats des recherches sur les questions relatives à la famille, bénéficier de programmes de conseils et recevoir les ressources qu'elles ont demandées. En retrouvant sa place d'honneur traditionnelle, la femme autochtone aura une meilleure image d'elle-même, la vie de sa famille sera plus harmonieuse et la communauté tout entière en ressentira les bienfaits.